

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement regroupe les dépenses engendrées par les services offerts à la population.

A quoi servent vos impôts ?

Les dépenses de fonctionnement : 5 741 931 € n'ont augmenté que de + 0,6 %

Les dépenses de personnel : 3 313 915 € ont diminué de 86 000 € soit -2,5 %, ce qui est un résultat remarquable.

Malgré les efforts de réorganisation réalisés, elles représentent toujours 57,7 % des dépenses de fonctionnement.

Les effectifs sont maîtrisés : 100 agents (97,5 équivalents temps plein). Ils ont même diminué depuis 2008 !

Nos achats ont augmenté de 3,7 % du fait de la hausse des prix et des TAP (nouveaux rythmes scolaires impactant le budget en année pleine).

Comment sont-ils répartis ?

Le poste de dépense le plus important reste les écoles, y compris la cuisine centrale. Viennent ensuite l'administration et l'entretien de la commune.

D'où viennent les recettes ?

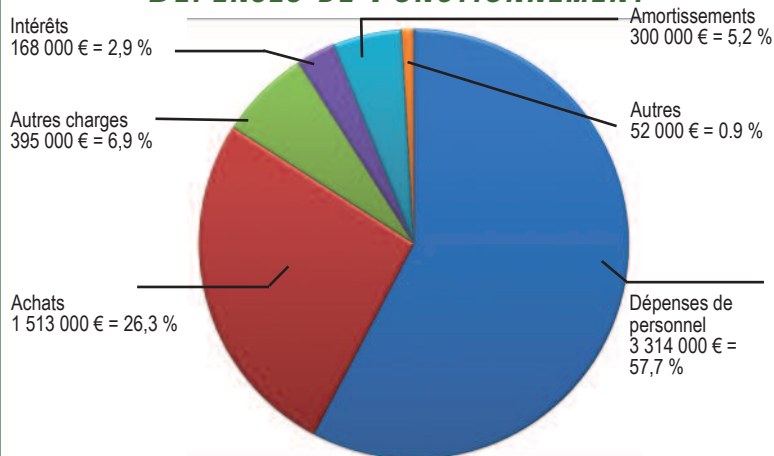
Les recettes de fonctionnement : 5 997 870 € ... ce qui par habitant est très inférieur à la plupart des communes voisines.

Les taxes d'habitation et foncière : 3 178 980 € en progression de 0,86 %. Elles représentent 53 % du total des recettes de fonctionnement, mais ne couvrent pas les charges de personnel.

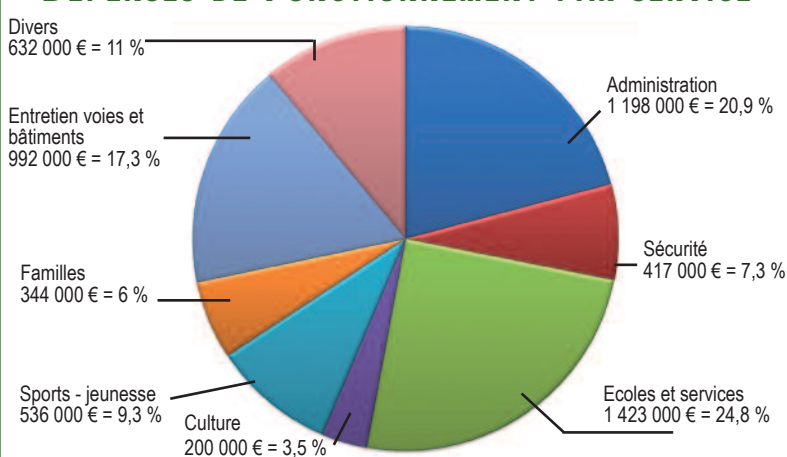
Les dotations de l'Etat (DGF) sont passées de 741 000 € en 2011 à 421 950 € en 2016, soit une diminution de 319 000 € ! et de 125 918 € sur 1 an ! Si on cumule les baisses de DGF depuis 2012 cela représente plus d'un million d'euros !

L'ensemble des dotations Etat, Département, CAF a diminué sur 1 an de 243 558 € !

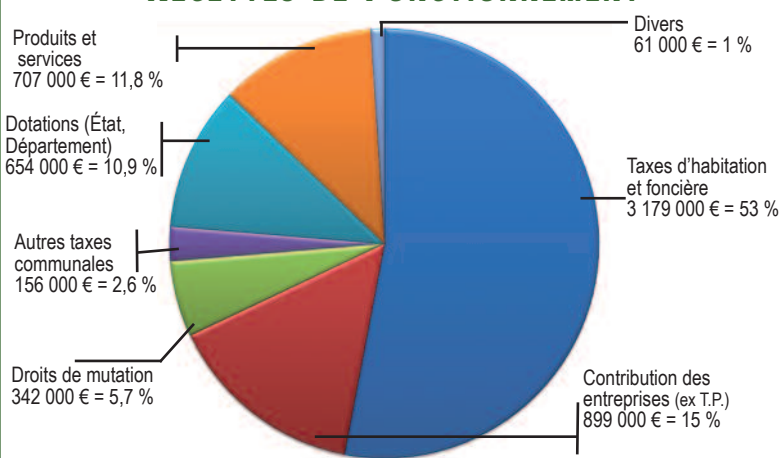
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

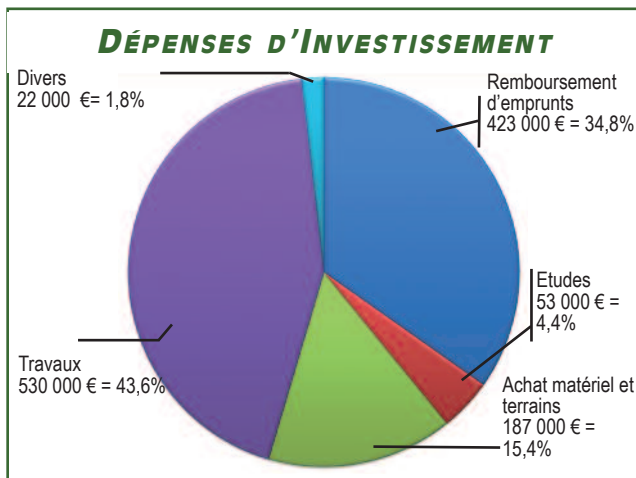


Depuis cinq ans la baisse des dotations de l'Etat représente plus de 10 % des taxes payées par les Roquetans. Le budget doit dégager un résultat de fonctionnement positif, qui permet de financer les travaux et l'entretien de la commune, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Ayant pratiquement épuisé les économies possibles, nous sommes donc dans l'obligation d'ajuster à minima les taxes, pour pouvoir équilibrer le budget, ce qui est une obligation légale.

Le taux de Taxe Foncière passera donc de **21,30 à 22,10** et celui de la taxe d'habitation de **18,80 à 19,60**, ce qui représente une hausse de 2,4 % des taxes locales et ne représente que le quart de la baisse des dotations.

BUDGET INVESTISSEMENT



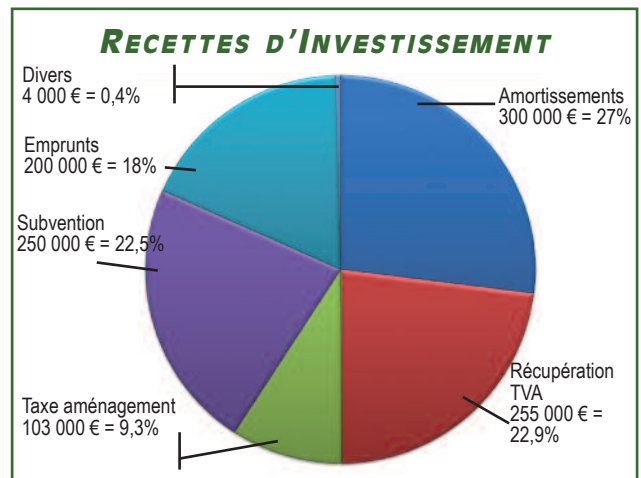
Dépenses d'investissement = 1 215 141 €

Les dépenses d'équipement, limitées au strict indispensable, se sont élevées à 770 774 €.

Elles ont été possible grâce à l'obtention de subventions de l'Etat, de la Région et du Département, qui se sont élevées à 250 000 €, soit le tiers des investissements.

L'endettement a baissé de 423 337 €, sans nouvel emprunt en 2016.

La dette de la commune s'élève à 962 € par habitant, ce qui correspond à la moyenne de la strate.



Recettes d'investissement = 1 111 754 €

Les amortissements, qui constituent un autofinancement, représentent plus du quart de ces recettes

Le remboursement de TVA est en forte baisse, du fait de la baisse des investissements.

Les investissements sont conditionnés aux subventions.

L'emprunt de 200 000 € contracté fin 2015, a été encaissé début 2016.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENT 2016

- Ecole du village : accessibilité PMR, huisseries
- Caveaux nouveau cimetière
- Accessibilité PMR des bâtiments
- Peinture extérieure de la maison des associations
- Peinture intérieure de l'église
- Viabilisation du skate park et du city stade
- Passage protégé boulevard de la république
- Traçage des routes
- Aires de jeux dans les écoles
- Chauffage école St jean



EVOLUTION

Evolution du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de 2016 255 939 € est essentiellement dû à la baisse de la masse salariale.

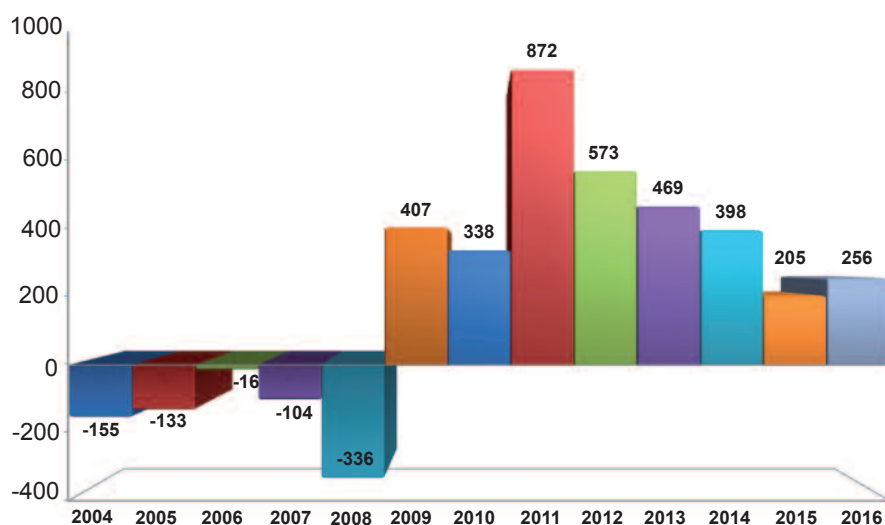
La tendance à la baisse de ce résultat se confirme.

Les efforts d'économie entrepris n'ont pas permis de compenser la baisse des dotations de l'Etat.

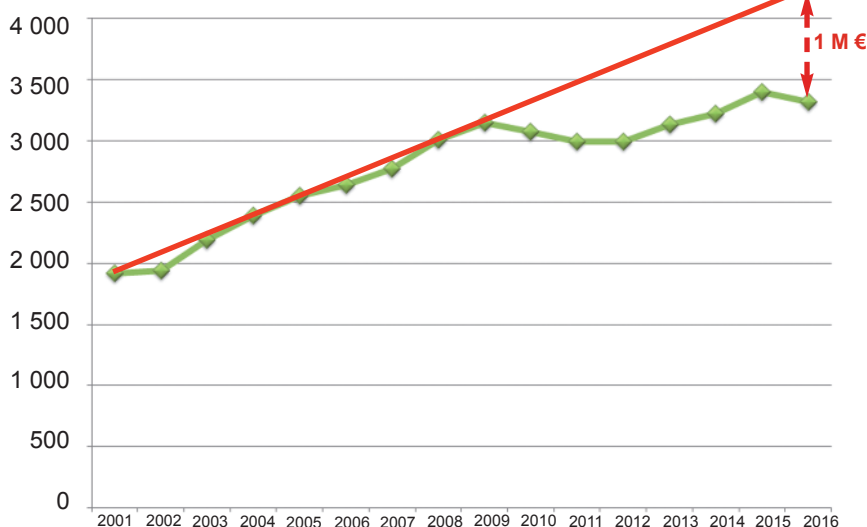
Rappelons que le résultat de fonctionnement doit être positif. Il est destiné à financer les investissements.

Aujourd'hui il est trop faible pour permettre l'entretien de la commune.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT



ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL



Evolution des dépenses de personnel

Trois facteurs expliquent la baisse significative de la masse salariale en 2016 :

Le non remplacement de certains départs à la retraite, la réorganisation des équipes de travail pour une plus grande efficacité et l'emploi de contrats aidés par l'Etat.

C'est un bon résultat car la masse salariale évolue normalement de 3 % en moyenne chaque année.

Si les dépenses de personnel avaient continué de progresser comme de 2001 à 2008, elles coûteraient 1 million d'euros de plus !

PERSPECTIVES 2017

Année de forte incertitude : changement de politique économique des USA, élections présidentielles et législatives en France, Brexit ...

Recettes de fonctionnement

- hausse des bases d'impositions décidée par l'Etat de 0,4 % pour 2017, alors que les charges des communes doivent progresser de 2,2 %.

- nouvelle réduction prévue de DGF de l'ordre de 60 000 € au moins. Cette diminution doit se poursuivre en 2018.

- augmentation des produits des services du fait de la mise en application des tarifs périscolaires et de la Taxe de séjour votée en 2016.

Dépenses de fonctionnement

Stabilisation de la progression des achats et malgré l'augmentation de la valeur du point et une nouvelle loi sur la progression des

carrières dans la fonction publique, la masse salariale devrait aussi rester stable.

La provision PAE Clos de Siagne doit être augmentée de 150 000 €.

La pénalité SRU (logements sociaux) : + 55 000 € !

Les mesures d'économies ne compensent pas la baisse des dotations de l'Etat. La décision d'augmenter les recettes (Tarifs, Taxe de séjour) ne suffisent pas à équilibrer notre budget.

La baisse des dotations et la diminution de recettes fiscales s'élèveront cette année à 130 000 €. La réflexion sur les taux d'imposition et l'évolution de certains tarifs est donc incontournable.

En ce qui concerne la **section d'investissement**, elle fera l'objet d'un article détaillé dans une prochaine édition de notre magazine.